

Administration Communale



RAMBROUCH

Enquête publique

Projets de plans d'action de lutte contre le bruit

Suite à l'élaboration et à l'analyse de la cartographie stratégique du bruit au Grand-Duché de Luxembourg, différents projets de plans d'action ont été élaborés concernant:

- des grands axes routiers (de plus de 3 millions de passages de véhicules par an) ;
- des grands axes ferroviaires (de plus de 30.000 passages de trains par an) ;
- de l'aéroport (de plus de 50.000 mouvements par an), et
- de l'agglomération de Luxembourg (de plus de 100.000 habitants).

Les mesures proposées dans ces plans d'action proposent des mesures préventives ainsi que des mesures concernant l'assainissement de problèmes de bruit existants. Ces mesures visent prioritairement à réduire les nuisances sonores dans les zones de gestion du bruit.

Conformément aux dispositions de l'article 2 de la loi modifiée du 21 juin 1976 relative à la lutte contre le bruit, lesdits projets sont déposés pendant soixante jours à la maison communale à Rambrouch, 19, rue Principale, où le public peut en prendre connaissance des pièces, ceci pendant les heures d'ouverture des bureaux communaux.

Durant la période de dépôt du projet, au moins une réunion d'information de la population sera tenue par le Ministère compétent. Dans ledit délai de publication, les observations relatives aux projets doivent être adressées par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Rambrouch, qui en donne connaissance au conseil communal pour avis.

Les projets des plans d'action contre le bruit sont publiés sur le site Internet du Ministère du Développement durable et des Infrastructures et de l'Administration de l'Environnement : <http://www.environnement.public.lu/>.

Rambrouch, le 7 février 2017

Le Collège échevinal,
RODESCH Antoine
RASQUE Nicolas
THOMMES Marie-Anne

